Formation éligible au CPF

Acteur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Sanitaire et Médico-Social (PRAP 2S)

Référence : SECU-PRAP2S

Les manutentions manuelles, les gestes répétitifs, les postures de travail prolongées sont source d'accidents et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

L'objectif de cette formation est de permettre à tout salarié de prendre en charge sa propre prévention et de participer à la prévention des risques professionnels au sein de son entreprise.

Cette fonction implique de par sa nature, un engagement de l'encadrement ou de l'employeur dans cette démarche de prévention, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines dans l'entreprise.

Durée	Public	Pré requis	Financement
3 jours	Salarié	Secteurs Sanitaire/Médico-Social/Aide à la personne	Plusieurs pistes de financement possibles

OBJECTIFS

- être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement ;
- observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues ;
- participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- formation de 21 h réparties de la manière suivante : 2 jours consécutifs + 1 jour
- formateurs certifiés INRS alliant apports théoriques, méthodologiques et mises en situation
- mises en situation pratiques

VALIDATION

Attestation de formation

évaluation par une mise en situation pratique de la conduite à tenir dans une situation de travail simulée

(prévention et secours)

CERTIFICATIONS PROPOSEES

Certification PRAP 2S:

- délivrée par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS.
- valable 24 mois au niveau national (mise à jour nécessaire tous les 2 ans)

DETAIL DE LA FORMATION

Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- comprendre l'intérêt de la prévention ;
- connaitre les risques de son métier.

Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain ;
- observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.

Etre capable de participer à la maitrise du risque dans son entreprise ou son établissement

- proposer des améliorations de sa situation de travail ;
- faire remonter l'information aux personnes concernées ;
- se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.